

13

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

VILLE DE SAINT-MICHEL (CHARENTE)

AR Préfecture

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MICHEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Madame GODICHAUD Fabienne, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 21

Date de Convocation du Conseil Municipal : 20 Janvier 2026

ETAIENT PRESENTS : Mmes. Mariam BOUGETTE – Hélène CUSTODIO – Sarah GHEYSEN - Fabienne GODICHAUD – Maryline LABROUSSE – Françoise LEBLANC - Gisèle LOVIAT - Roselyne MALHOUROUX - Françoise PINAUD - Agnès PREVOST – Vanessa STANOWSKI
MM - Stéphane CHAPEAU - Roland COSTE - Gérard GARNON - Dominique IMBERT - Dominique JOUBERT - Alexis PLAUD

PROCURATIONS : Néant

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Christelle BEAUMATIN - M Jean-Luc BONNENFANT - M. Romaric CHARRIER — M Luc CROUZEAUD-CHABRELY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Agnès PREVOST

**OBJET : DÉLIBÉRATION PORTANT DÉTERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES
AVANCEMENTS DE GRADE**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée, Vu le Code Générale de la Fonction Publique , L 522 – 27 du Code Général de la Fonction Publique, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade. La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, il peut varier entre 0 et 100%. Sous réserve de l'avis du Comité Technique,

Madame le Maire propose à l'assemblée de fixer les ratios d'avancement de grade pour la collectivité comme suit :

CATEGORIE	CADRE D'EMPLOIS	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	Taux (%)
A	Attaché	Attaché Principal	Attaché Principal	100
C	Adjoints administratifs territoriaux	-Adjoint administratif	-Adjoint administratif principal 2ème classe	100
		-Adjoint administratif principal 2ème classe	-Adjoint administratif principal 1ère classe	100
C	Adjoint techniques territoriaux	-Adjoint technique	-Adjoint technique principal 2ème classe	100
		-Adjoint technique principal 2ème classe	-Adjoint technique principal 1ère classe	100

Après en avoir délibéré,

- Décide à l'unanimité d'adopter les ratios ainsi proposés,

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après délibération,
VOTE : Pour : 17 - Contre : 0 - Abstention : 0

Ville de Saint-Michel

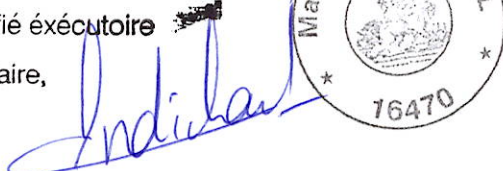
Récépissé Préfecture

Le 9/02/2026

Publié le 9/02/2026

Certifié exécutoire

Le Maire,



Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.
Pour Copie conforme.
Au registre sont les signatures.

Le 27/01/2026,
Le Maire,